



LE BIEN  
UNIQUE  
*immobilier de caractère*

# Honoraires des transactions immobilières

A compter du 1er décembre 2022

PRIX NET VENDEUR à la charge de l'acquéreur	MANDAT SIMPLE % des honoraires à la charge de l'acquéreur	MANDAT EXCLUSIF * % des honoraires à la charge de l'acquéreur
Jusqu'à 150 000 €	forfait fixe de 6 500 €	forfait fixe de 6 500 €
150 001 € à 170 000 €	4,80 %	4,50 %
170 001 € à 220 000 €	4,60 %	4,30 %
220 001 € à 270 000 €	4,40 %	4,10 %
270 001 € à 320 000 €	4,20 %	3,90 %
320 001 € à 700 000 €	4 %	3,70 %
Au dessus de 700 000 €	3,80 %	3,50 %

\*Pour une durée minimum de 3 mois

